500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

agglo BOCAGE BRESSUIRAIS

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Convention particulière d'appui financier

#VotreEnergie

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire lauréat, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel BERNIER

En présence de la Caisse des dépôts et consignations, représentée par son Directeur délégué régional, Monsieur Patrice BODIER

En présence de l'Ademe, représentée par son Directeur régional, Monsieur Lionel POITEVIN

***

Vu l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et le(s) bénéficiaire(s) ainsi que ses (leurs) engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000€ sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée au(x) bénéficiaire(s) dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DREAL) ;

- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses, présentés sous couvert du territoire lauréat ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du/des bénéficiaire(s), sous couvert du territoire lauréat.

Article 3 - Engagements du territoire lauréat et du (des) bénéficiaire(s)

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à :

a) mettre en place sur son (leurs) territoire(s) les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Rorthais, le 17 juin 2016

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Jean-Michel BERNIER

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,
chargée des Relations internationales sur le climat

Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

Patrice BODIER

En présence de l'ADEME,

Lionel POITEVIN

Annexe 1

Projet présenté par le territoire lauréat

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est une jeune collectivité, créée en 2014 suite à la fusion de plusieurs intercommunalités. Elle compte 72 000 habitants pour 38 communes. Ce territoire rural est marqué par son paysage de bocage et une économie tournée vers l'élevage et l'industrie.

La politique énergie climat de la collectivité n'est pas encore définie, puisque le premier Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est actuellement en cours de réalisation. Celui-ci précisera notamment la stratégie à mettre en œuvre et les objectifs, tant au niveau du territoire que pour le fonctionnement de la structure.

Le Bilan Carbone qui vient d'être réalisé en interne et l'étude « Consommation énergétique et Emissions de Gaz à Effet de Serre du territoire » réalisée par l'AREC, établissent un premier diagnostic. Celui-ci confirme une forte dynamique locale avec de nombreux projets privés et publics ainsi qu'un terroir propice aux énergies renouvelables. Aussi, pour sa première participation à la « Ligue EnR » organisée lors des « Assises de l'Energie », la collectivité a reçu le titre national dans la catégorie « tous usages de l'énergie ».

En parallèle de cette phase de diagnostic, plusieurs actions ont déjà été engagées:

- la création d'un espace info-énergie en juillet 2015
- la mise en place d'une plateforme locale de la rénovation énergétique en partenariat avec la Communauté de communes du Thouarsais et la Communauté d'agglomération du Niortais sous la coordination du Département des Deux-Sèvres
- le raccordement du centre aquatique « Aquadel » à un réseau de chaleur bois
- la création d'une régie « énergies renouvelables » pour la vente de chaleur de la chaufferie bois de Saint-Porchaire et d'électricité photovoltaïque de 5 bâtiments communautaires
- la réalisation d'audits énergétiques sur 3 bâtiments communautaires
- des actions de sensibilisation dans le cadre de la semaine du développement durable et de la fête de l'énergie

Le territoire est également lauréat dans le cadre de 2 démarches d'économie circulaire :

- « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage» aux côtés du Département et du SMITED
- « Ecologie Industrielle et Territoriale »

La réussite du PCAET de l'Agglomération se mesurera au nombre d'acteurs impliqués dans la démarche. Pour que la collectivité puisse jouer pleinement son rôle d'animateur du territoire et soit crédible aux yeux de ses partenaires, il est nécessaire qu'elle soit exemplaire dans son fonctionnement.

Ainsi, le projet présenté ci-après s'appuie essentiellement sur des actions liées à l'exemplarité de la collectivité, à travers trois axes principaux :

- 1ère axe : la réduction des consommations d'énergie
- 2ème axe : la diminution des émissions de gaz à effet de serre
- 3ème axe : La production d'énergie renouvelable et locale

Le PCAET devra développer des actions en commun avec les démarches « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage» et « Ecologie Industrielle et Territoriale ». Aussi, afin de garantir dès le début une cohésion efficace entre les différents dispositifs, le 4ème axe du programme propose des actions liées à l'économie circulaire.

Enfin, dans un 5ème et dernier axe, une opération de sensibilisation sur des initiatives locales illustrant la transition énergétique, permettra de mobiliser un maximum d'acteurs du territoire.

Ainsi, la reconnaissance en tant que « territoire à énergie positive pour la croissance verte » est l'occasion de donner de la visibilité à la stratégie énergie-climat de la collectivité grâce à un plan d'actions plus ambitieux et rapidement opérationnel.

Axe 1- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Description de l'action

L'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite réhabiliter progressivement son parc de bâtiments.

Dans un premier temps, 5 bâtiments sont désignés comme prioritaires :

- la crèche Pirouette,
- la médiathèque de Bressuire,
- l'ancienne bibliothèque d'Argentonnay
- le centre aquatique Cœur d'O
- la piscine de Moncoutant

Pour les trois premiers bâtiments, un bureau d'études thermiques réalise actuellement des audits énergétiques qui seront achevés fin 2016. Un Comité de Pilotage spécifique a été créé pour suivre les audits et déterminer le choix des travaux en adéquation avec chaque bâtiment. L'objectif est de réduire les besoins énergétiques de 100 kWhep/m^2.an et de tendre vers le label BBC rénovation (piscines exceptées).

Le programme de travaux concernera:

- l'isolation thermique de l'enveloppe (murs, combles, pose de fenêtres, étanchéité de l'air,...)
- les systèmes de renouvellement d'air
- l'équipement de gestion ou de régulation
- l'amélioration des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire existants, isolation de réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- l'éclairage économe

Calendrier

De 2016 à 2019

Plan de financement

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Action	**Montant**	**Nature du financement**	**Montant**
réhabilitation thermique des bâtiments communautaires	400 000 €	FEDER	133 500 €
		TEPCV	186 500 €
		Autofinancement	80 000 €
TOTAL HT	**400 000 €**	**TOTAL HT**	**400 000 €**

Axe 2- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

Description de l'action

- **Achat de 5 véhicules électriques**

L'Agglomération du Bocage Bressuirais dispose actuellement d'une flotte de 140 véhicules. Dans le cadre de la loi transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales doivent s'engager, lors du renouvellement de véhicules, à acquérir 20 % de véhicules propres, notamment des véhicules électriques. Dans cette optique et afin d'être exemplaire, la collectivité vient de remplacer un véhicule diesel par un véhicule électrique pour le service Energie-Climat.

L'achat de 5 véhicules électriques en remplacement de véhicules Diesel pour les différents services de la collectivité permettra de « démocratiser » l'électromobilité et d'inscrire dans le temps, l'achat de véhicule propre. Il s'agira de remplacer en priorité les véhicules Diesel de plus de 10 ans pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air. Cette catégorie de véhicule est également éligible à la prime à la reconversion.

- **Projet itinérance en vélo électrique en Bocage Bressuirais.**

Structurant le territoire, 3 Voies Vertes traversent le Bocage Bressuirais en empruntant les anciennes voies de chemins de fer. Ces voies vertes permettent ainsi des connexions au-delà du territoire (Marais Poitevin, VéloFrancette), Vendée. Une véloroute Vallée de l'Argenton empruntant des petites routes, permet une autre connexion avec la Vallée du Thouet (Vélofrancette) et par là-même la Loire à vélo.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de développement touristique, l'Agglomération, en lien étroit avec les acteurs touristiques du territoire et des territoires voisins, souhaite travailler à la définition d'itinéraires vélos afin de proposer une offre diversifiée aux touristes de passage ou en séjour sur le territoire, profitant d'un intérêt renouvelé du « Slow Tourism » ou l'art de voyager autrement.

Parallèlement à la création d'une offre structurée en itinéraires vélo et après une première expérimentation sur un site touristique, il s'agit de développer un service de location de vélos, notamment électriques, sur le territoire avec différents points d'accès. Une première expérimentation a été lancée sur le site touristique de Pescalis avec la présence d'un parc d'une vingtaine de vélos dont 4 électriques, en partenariat avec un loueur de cycles local.

L'acquisition d'un parc de 10 vélos à assistance électrique (VAE), installés sur 2 à 3 sites du territoire permettra de prolonger cette première expérimentation et de développer une mobilité alternative et innovante. L'entretien du parc de vélo sera réalisé par un prestataire.

Calendrier

2016-2018

Plan de financement

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Action	**Montant**	**Nature du financement**	**Montant**
Remplacement de véhicules diesel par des véhicules électriques.	100 000 €	Bonus écologique	31 500 €
		TEPCV	64 500 €
Achat d'une flotte de vélos électriques	20 000 €	Autofinancement	24 000 €
TOTAL HT	**120 000 €**	**TOTAL HT**	**120 000 €**

Axe 3 – Produire des énergies renouvelables locales

Description de l'action

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a créé une régie « énergies renouvelables » à autonomie financière, pour la production et la vente d'énergie renouvelable sous 2 formes :

- de l'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toits de 5 de ses bâtiments
- de la chaleur via la chaufferie bois de Saint-Porchaire

En 2016, dans le cadre de l'extension de Bocapole, 100 kWc de panneaux photovoltaïques seront installés sur 715 m² de toiture.

Afin de structurer et de définir une stratégie de développement de l'énergie photovoltaïque sur son patrimoine, une étude du potentiel photovoltaïque sera réalisée, en partenariat avec le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER).

Suite à ce diagnostic, il s'agira de déterminer pour les bâtiments communautaires concernés, le mode production adéquat :

- l'autoconsommation
- la revente

Un budget de 220 000 € est proposé pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Les bâtiments les plus énergivores comme les centres aquatiques, le centre de tri des déchets ou les stations d'épuration.

Calendrier

2016-2018

Plan de financement

DEPENSES en € HT		**RECETTES en € HT**	
Action	**Montant**	**Nature du financement**	**Montant**
Installation des panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les bâtiments communautaires	220 000 €	TEPCV Autofinancement	176 000 € 44 000 €
TOTAL HT	**220 000 €**	**TOTAL HT**	**180 000 €**

Axe 4- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

Description de l'action

- **Conception d'un outil web et d'une application téléphone pour les habitants du territoire bocage Bressuirais, dédiés au don, à l'échange et la réparation d'objets et de services.**

Dans le cadre du label Zéro Déchet Zéro Gaspillage obtenu en 2014, l'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite promouvoir le réemploi et la réparation, œuvrer en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits, favoriser le lien social, et réduire l'enfouissement de déchets.

L'outil serait composé d'un site web comportant 3 volets : le don, l'échange et la réparation. Il sera propre au territoire du Bocage Bressuirais. Les échanges se faisant majoritairement en local, cet outil aura donc l'avantage sur les sites existants, de recenser les actions du territoire et d'être complet (don, échange, prêt, réparation, actualités), gratuit, et évolutif.

Le 1er volet permettra de déposer ses petites annonces, de dons d'objets, et de matériel de bricolage (ex : canapé, pots de peinture entamés...). Il comportera une carte interactive du territoire (similaire à google map), et d'un outil de recherche, et d'alerte selon ce qu'on recherche. Ce volet sera également traduit en appli téléphone, afin de permettre des échanges plus rapides et efficaces entre particuliers.

Le 2ème volet permettra d'indiquer sur une carte interactive, pour chaque personne inscrite, ce qu'il est d'accord de prêter ou d'échanger avec ses voisins (et ses talents de réparateurs éventuels Les échanges se font ensuite en porte à porte par les particuliers. Un encart « actualité/ information » permettra d'informer la population sur les animations et évènements du territoire sur cette thématique (ex : réunion des SEL, Repair café...).

Le 3ème volet permettra de recenser les professionnels (entreprises et associations) qui proposent une offre de réparation ou de réemploi sur le territoire. Il comportera une carte interactive, ainsi qu'un outil de recherche par thématique. Cet outil sera évolutif et doublé d'une version papier.

- **Achat d'équipements et de matériel pour la valorisation des déchets professionnels dans le cadre du programme d'Ecologie Industrielle et Territoriale.**

L'Agglomération du Bocage Bressuirais est lauréate, depuis 2016, d'un appel à projet régional visant à mettre en œuvre une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur son territoire.

Après une phase de sensibilisation générale sur l'intérêt de cette démarche, des rencontres individualisées avec les entreprises de zones d'activités ciblées vont être organisées à partir du mois de Septembre 2016. Des analyses des métabolismes industriels (analyse des flux et caractérisation des bennes de déchets) pourraient ensuite être menées avec l'appui d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage sur les entreprises mobilisées par la démarche.

L'objectif est d'identifier des synergies potentielles et de les mettre en œuvre à moyen terme. Les premières pistes pressenties sont les suivantes :

- collecte et conditionnement mutualisés de déchets de cartons et de polystyrène,
- effilochage des chutes de tissu à fin de rembourrage en circuit local,
- réemploi des menuiseries industrielles en surcyclage pour du mobilier design,
- mise en place de groupements d'achats,
- travail sur un plan de mobilité douce pour les salariés,
- ...etc

Ce programme d'actions nécessitera l'acquisition d'équipements et de matériels mutualisés de type effilocheuse, presse, bennes capotées ou système de valorisation des matières premières d'anciennes menuiseries bois.

Calendrier

2016-2018

Plan de financement

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Action	**Montant**	**Nature du financement**	**Montant**
Conception d'un outil web dans le cadre du dispositif Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Achat d'équipements et de matériel pour la valorisation des déchets professionnels.	20 000 € 60 000 €	TEPCV Autofinancement	64 000 € 16 000 €
TOTAL HT	**80 000 €**	**TOTAL HT**	**80 000 €**

Axe 5- Développer l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation locale

Description de l'action

Dans le cadre de la semaine du développement durable 2016, les services du Pôle environnement ont organisé une projection du documentaire « DEMAIN ». Après le film, des invités ont présenté des initiatives locales qui fonctionnent déjà et qui participent, de façon individuelle ou collective, à créer le monde de Demain.

Suite au succès du film, à l'affluence du public, aux témoignages des intervenants et aux échanges avec les spectateurs, deux pistes d'actions sont envisagées pour concrétiser les expériences positives du film localement et poursuivre la dynamique :

- « En Bocage c'est déjà Demain » : une série d'une dizaine de reportages de 3 minutes sur des initiatives locales concernant les thématiques traitées dans le film et illustrant concrètement la loi transition énergétique pour la croissance verte. Ce format est souple et dynamique et peut être diffusé dans son intégralité (30 minutes), dans le cadre de la semaine du développement durable, d'un conseil municipal ou d'une réunion de sensibilisation. Il peut également être utilisé sous forme de clips de 3 minutes pour le site internet de l'Agglo 2b, des communes, sur une chaîne YouTube ou sur les réseaux sociaux.

- En complément du projet « En Bocage c'est déjà Demain », il est envisagé l'organisation d'une campagne de communication pour proposer aux habitants du territoire de faire leur propre reportage sur des initiatives positives. Sur un format court de 3 minutes, les clips pourront ensuite être diffusés sur les sites internet et les réseaux sociaux. Une soirée de diffusion de l'ensemble des clips lors de la semaine du développement durable de 2017 permettra de prolonger les échanges et de mettre en avant ces initiatives locales. Ce type de projet intéressera particulièrement un public jeune et pourra être relayé par les établissements scolaires ou les Centre Socio-Culturels.

Ces 2 projets sont complémentaires et mettront en avant des actions concrètes du territoire avec une communication positive et dynamique. Ils sont également en adéquation avec les plans d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial ou Territoire Econome en Ressources.

Calendrier

2016-2017

Plan de financement

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Action	**Montant**	**Nature du financement**	**Montant**
Création d'une dizaine de reportages de 3 minutes : « En Bocage, c'est déjà Demain »	10 000 €	TEPCV Autofinancement	8 000 € 2 000 €
TOTAL HT	**10 000 €**	**TOTAL HT**	**10 000 €**

Annexe 2

Tableau financier de synthèse des actions financées par le FFTE dans le cadre de cette convention

ACTIONS	dépenses en € HT	recettes en € HT	
		nature	montant
1- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics: Réhabilitation thermique de bâtiments du patrimoine communautaire.	400 000 €	FEDER	133 500 €
		TEPCV	186 500 €
		autofinancement	80 000 €
2- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports: Remplacement de véhicules diesel par des véhicules électriques. Itinérance en vélo électrique en Bocage Bressuirais.	120 000 €	bonus écologique	31 500 €
		TEPCV	64 500 €
		autofinancement	24 000 €
3 - Produire des énergies renouvelables locales: Installation des panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les bâtiments communautaires	220 000 €	TEPCV	176 000 €
		autofinancement	44 000 €
4- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets : Conception d'un outil web dans le cadre du dispositif Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Achat d'équipements et de matériel pour la valorisation des déchets professionnels.	80 000 €	TEPCV	64 000 €
		autofinancement	16 000 €
5- Développer l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation locale « En Bocage, c'est déjà Demain » : création d'une dizaine de reportages de 3 minutes sur des initiatives locales illustrant la transition énergétique sur le modèle du film "Demain".	10 000 €	TEPCV	8 000 €
		autofinancement	2 000 €
		autres subventions	165 000 €
		TEPCV	499 000 €
		autofinancement	166 000 €
TOTAL	**830 000 €**	**TOTAL**	**830 000 €**

Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Recettes des finances de Bressuire

Adresse du bénéficiaire : 27 Boulevard Colonel AUBRY BP 90184 - 79304 BRESUIIRE CEDEX

N° SIREN :200 040 244

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00602	C7970000000	30

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

BANQUE DE France
RC PARIS B 572104891
Relevé d'identité bancaire code flux 53

TITULAIRE : **TRESORERIE DE BRESSUIRE**

DOMICILIATION : BDF NIORT

Identification nationale (RIB)

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30001	00602	C7970000000	30

Identification internationale

053 FR 13 3000 1006 02C7 9700 0000 030

BIC BDFEFRPPCCT